

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 31/07/2026 - 53434 - 2014 B 04338 - 802 740 290 - PIERRE ETOILE
PARTICIPATIONS

2026/53434



PHILÉO
Attestation SERESEC

SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

41 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 - ISSY LES MOULINEAUX

SIREN : 802740290

*copie certifiée
conforme
à l'original*

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

SERESEC EXPERTISE

Avenue de la Ferte Milon Impasse des Sablons
02600 VILLERS COTTERETS

Tel : 0323961497 - Fax : 0323964006

contact@seresec.fr

2026/53434

Bilan actif

	31/12/2025		31/12/2024	
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 150,00		2 150,00	2 150,00
Créances rattachées à des participations	35 877,47		35 877,47	379 285,78
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	39,00		39,00	39,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	38 066,47	0,00	38 066,47	381 474,78
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				92 201,00
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	466 409,94		466 409,94	34 970,30
TOTAL ACTIF CIRCULANT	466 409,94	0,00	466 409,94	127 171,30
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	504 476,41	0,00	504 476,41	508 646,08

Bilan passif

	31/12/2025	31/12/2024
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 5 000,00)	5 000,00	5 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	500,00	500,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	695,78	479,97
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	131 218,49	220 215,81
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	137 414,27	226 195,78
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS	0,00	0,00
Dettes		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	362 950,14	279 720,76
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 599,00	2 729,54
Dettes sociales		
Dettes fiscales	1 513,00	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	367 062,14	282 450,30
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL DU PASSIF	504 476,41	508 646,08

Compte de résultat

	31/12/2025		31/12/2024		Ecart	
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions						
Reprises sur dépr. et prov.						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00		0,00		0,00	
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.						
Variation de stocks (mat. prem.)						
Autres achats et charges externes	4 067,49		3 661,34		406,15	11,09
Impôts, taxes et vers. assimilés						
Salaires						
Cotisations sociales						
Amortissements et provisions						
Valeurs comptables des immo. cédées						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 067,49		3 661,34		406,15	11,09
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 067,49	0,00	-3 661,34	0,00	-406,15	11,09
Opérations en commun	0,00		0,00		0,00	
Produits financiers	207 045,97		288 239,53		-81 193,56	-28,17
Charges financières	31 750,99		27 682,42		4 068,57	14,70
RESULTAT FINANCIER	175 294,98	0,00	260 557,11	0,00	-85 262,13	-32,72
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	171 227,49	0,00	256 895,77	0,00	-85 668,28	-33,35
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			704,96		-704,96	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	-704,96	0,00	704,96	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	40 009,00		35 975,00		4 034,00	11,21
BENEFICE	131 218,49	0,00	220 215,81	0,00	-88 997,32	-40,41
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

Annexe aux comptes annuels

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général. Le PCG est appliqué dans sa version en vigueur pour l'exercice, intégrant la modernisation des états financiers issue du règlement ANC n°2022-06 (applicable aux exercices ouverts à compter du 01 janvier 2025) et les coordinations apportées par le règlement ANC n°2023-08.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Titres immobilisés (PCG Art.831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées (PCG Art.831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et dettes

Les créances, dont les créances clients, et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

NOTES SUR LE BILAN

Actif :

- Actif immobilisé

Voir Tableau n° 2054 et n° 2055 de la liasse fiscale qui sont joints à cette annexe.

- Créances

Se reporter au Tableau N°2057 de la liasse fiscale

Passif :

- Capital social

Le capital social n'est composé que d'actions ordinaires.

- Dettes

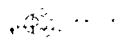
Voir Tableau N°2057 de la liasse fiscale jointe

Détail des Filiales et des Participations

Dénomination de l'entreprise	SIREN	Adresse	Capital	% détention	Chiffre d'affaire 2025	RESULTAT COMPTABLE 2025
Sèvres 114 Grande Rue	809817661	41 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	16 667,00 € -	7 684,00 €
73 Avenue de Robinson	810885764	41 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	- €	-698,00 €
MONTREUIL PESNON-RESISTANCE	814029567	41 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	- €	-3 478,04 €
MONTIGNY STEPHENSON 2	818866022	41 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	- €	-11 889,47 €
VARENNES JARCY	824495071	41 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	10,00 %	6 032 104,00 €	485 051,00 €
Antony Mounié Parc Bourdeau	830424388	41 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	10,00 %	16 667,00 €	-25 016,00 €
Le Plessis Edmond About	831686993	41 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	15,00 %	581 500,00 €	451 917,00 €
LE PRE-SAINT-GERVAIS	832242705	41 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	- € -	24 014,04 €
LE PLESSIS TREVISSE	832242325	41 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	-	15 314,45 €
VOISIN LE PARC	880836150	41 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	10 000 €	6,00 %	28 666 885,15 €	985 026,89 €

Détail des charges à payer

Libellé	Montant
Honoraires CAC 2024	2 520,00 €
AGIOS T4 2024	79,00 €
Total	2 599,00 €



Documents fiscaux

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS					
SIRET	8	0	2	7	4
	0	2	9	0	0
	0	0	0	2	7
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
41 RUE CAMILLE DESMOUTINS 92130 - ISSY LES MOULINEAUX					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
			SIRET		
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des sièges sociaux		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		160036	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	OU:	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					NETexcom
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: 02600 VILLERS COTTI			Nom et adresse du conseil:		
SEREGEC EXPERTISE - Imasse des S			Tél: 0323961497		
			Identité du déclarant:		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Date : 12/05/2026		
Prestataire :			Lieu : ISSY LES MOULINEAUX		
			Qualité et nom du signataire: PIERREETOILE		
			Signature :		

G

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

DIVERS

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		41 RUE CAMILLE DESMOULINS - 92130 - ISSY LES MOULINEAUX											
SIRET		8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 5			
								Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé								TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC							
		Frais de développement *		CX		CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG							
		Fonds commercial		AH		AI							
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL		AM							
		Terrains		AN		AO							
		Constructions		AP		AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS							
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU							
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV		AW							
		Participations		CS		2 150		CT		2 150			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU				CV					
		Créances rattachées à des participations		BB		35 877		BC		35 877			
		Autres titres immobilisés		BD				BE					
Prêts		BF				BG							
Autres immobilisations financières *		BH		39		BI		39					
TOTAL (II)				BJ		38 066		BK		38 066			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM							
		En cours de production de biens		BN		BO							
		En cours de production de services		BP		BQ							
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS							
		Marchandises		BT		BU							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW							
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX		BY							
		Autres créances (3)		BZ		CA							
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD		CE							
Disponibilités		CF		466 410		CG		466 410					
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH		CI								
	TOTAL (III)		CJ		466 410		CK		466 410				
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW										
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM										
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO		504 476		1A		504 476		
(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes				CP				(3) Part à plus d'1 an :		CR			
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :							

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐ *	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :5.000...)					DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *		(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC
	Réserve légale (3)					DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *		(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	)	DG
	Report à nouveau					DH	696
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	131 218
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	137 414
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligatoires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	
	Emprunts et dettes financières divers		(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV
	Instruments financiers à terme					D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	2 599
	Dettes fiscales et sociales					DY	1 513
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	367 062	
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation					TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	504 476	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital					1B	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C	
		- Écart de réévaluation libre				1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)				1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	7 247
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☐ *	
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	{	Biens *		FD		FE		FF
			Services *		FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL		
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	4 067	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX		
	Salaires et traitements *						FY		
	Cotisations sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (14)			GA		
				- dotations aux dépréciations			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*			GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			G1					
	Autres charges (12)			GE					
			TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	4 067
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-4 067	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	207 046	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2		
		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	207 046	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS	31 751	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
		TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	31 751	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	175 295	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	171 228	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS			Néant ☐ *		
					Exercice N		
Produits exceptionnels (7)(VII)				(VII)	HD		
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)				(VIII)	HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	40 009	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	207 046	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	75 827	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	131 218	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières			HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *			HP	
			- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					A8	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A10				
		Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite	A11				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☐ *					
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Augmentations						
	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence						
										1	2	3					
INC.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains										KG	KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	(	dont composants	L9	)	KJ	KK	KL								
		Sur sol d'autrui	(	dont composants	M1	)	KM	KN	KO								
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions	dont composants	M2	)	KP	KQ	KR									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										dont composants	M3	)	KS	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	KW	KX			
		Matériel de transport *										KY	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers *										LE	LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours										LH	LI	LJ				
	Avances et acomptes										LK	LL	LM				
	TOTAL III										LN	LO	LP				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	8M	8T				
	Autres participations										8U	381 436	8V	8W	23 955		
	Autres titres immobilisés										1P		1R	1S			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	39	1U	1V			
	TOTAL IV										LQ	381 475	LR	LS	23 955		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	381 475	ØH	ØJ	23 955			
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
	Par virement de poste à poste										Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				
										1	2	3	4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	IO	LV	LW	1X		
CORPORELLES	Terrains										IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC											
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF											
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI											
	Installations techniques, matériel et outillages industriels										IT	MJ	MK	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO											
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR											
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU											
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX											
	Immobilisations corporelles en cours										MY	MZ	NA	NB			
	Avances et acomptes										NC	ND	NE	NF			
	TOTAL III										IY	NG	NH	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	ØU	M7	ØW			
	Autres participations										IØ	367 363	ØX	ØY	38 028	ØZ	38 027
	Autres titres immobilisés										I1	2B	2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières										I2	2E	2F	39	2G	39	
	TOTAL IV										I3	367 363	NJ	NK	38 067	2H	38 066
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4	367 363	ØK	ØL	38 067	ØM	38 066	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS					Néant ☒ *		
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	5
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
		①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____ –
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____ =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☒			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8						
Primes de remboursement des obligations				SP	SR						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☒ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL	35 877	UM		UN	35 877	
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières					UT	39	UV		UW	39	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA						
	Autres créances clients					UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO		)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés					UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN					
		Divers					VP					
	Groupe et associés (2)					VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR						
	Charges constatées d'avance					VS						
TOTAUX						VT	35 916	VU		VV	35 916	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans					
				1	2	3	4					
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG									
		à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	359 815			359 815						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 599	2 599								
Personnel et comptes rattachés		8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D										
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E	1 513	1 513							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
		Obligations cautionnées	VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	3 135	3 135								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K										
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	367 062	7 247	359 815							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐		Exercice N clos le					
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		3 1 1 2 2 5					
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
								WA		131 218			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW		
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)								I7		40 009		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	207 145		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7 207 145		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %								I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN					
								WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3					
								TOTAL I		WR 378 372			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *								WT		218 336			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs								WV				
									WH				
									WP				
									WW				
									XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX				
	Mesures d'incitation	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								ZY			
Majoration d'amortissement *								XD					
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT			Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2			J E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV			S.I.I.C. (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		XG			dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			XG	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC				
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD				
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables { Bénéfice (I moins II) Déficit (II moins I)								XI		160 036			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL					
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		160 036			XO		

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	480		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	220 216			- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE	220000						
						Autres répartitions	ZF							
						Report à nouveau	ZG	696						
TOTAL I		ØF	220 696		(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	220 696					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	0		)	YQ	0					
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR	0	
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			)	XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	3225	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			)	ST	842					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	4067				
	- CFE et CVAE											YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS			)	YZ						
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD								YX					
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*											ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK		
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0											ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ							
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)										JS			
	Revenu brut social (si le montant est positif)										JT			

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
				10			11
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
			0				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☒ *										
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❶ Entreprises soumises à l'IS</td> <td>Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❷ Entreprises soumises à l'IR</td> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷</td> <td></td> </tr> </table>				Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶		❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷														
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶													
❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷													
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU														
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %										
❶		❷	❸	❹										
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
N – 10														
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *														
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)								
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %										
❶		❷	❸	❹	❺	❻								
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☒							
Exercice ouvert le		01/01/2025 /				et clos le				31/12/2025 /				Données en nombre de mois		1		2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																			
Effectif moyen du personnel * :														YP					
- Dont apprentis														YF					
- Dont handicapés														YG					
Effectif affectés à l'activité artisanale														RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises														OA					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées														OK					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante														OL					
TOTAL 1														OX					
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante														OH					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation														OE					
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial														OF					
Variation positive des stocks														OD					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation														XT					
TOTAL 2														OM					
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																			
Achats														ON					
Variation négative des stocks														OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances														OR					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois														OS					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée														OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)														OW					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée														OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois														O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante														OY					
TOTAL 3														OJ					
IV – Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)														OG					
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.														SA					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre														EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)														GX					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)														HX					
Période de référence		GY				/				GZ				/					
Date de cessation		HR				/													

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 5	N° SIRET	8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7
Dénomination de l'entreprise	PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		
Adresse (voie)	43 RUE CAMILLE DESMOULINS		
Code postal	92130	Ville	ISSY LES MOULINEAUX
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4
	P3	4750	
	P4	250	
	P6		

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	PIERRE ETOILE
N° SIREN (si société établie en France)	3 9 8 5 4 0 7 4 0	% de détention	55
Nb de parts ou actions	2750		
Adresse	N° 41	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE

Forme juridique	SAS	Dénomination	JO2LIAD
N° SIREN (si société établie en France)	8 5 2 9 0 4 8 1 2	% de détention	20.00
Nb de parts ou actions	1000		
Adresse	N° 27	Voie	AVENUE ALPHAND
Code postal	94160	Commune	SAINT MANDE
		Pays	FRANCE

Forme juridique	SAS	Dénomination	OLCAPI
N° SIREN (si société établie en France)	8 5 2 8 6 0 0 1 4	% de détention	20.00
Nb de parts ou actions	1000		
Adresse	N° 148	Voie	RUE DE LOURMEL
Code postal	75015	Commune	PARIS
		Pays	FRANCE

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mme	Nom de famille	KAIHARI	Prénom(s)	Anita
Nom d'usage	KAIHARI	% de détention	5	Nb de parts ou actions	250
Naissance :	Date	05/04/1960	N° Département	99999	Commune
				TAMPERE	Pays
				FINLANDE	
Adresse :	N°	10	Voie	Ter Avenue de Rivoli	
Code postal	92190	Commune	MEUDON	Pays	FRANCE

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 5	N° SIRET	8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7
Dénomination de l'entreprise	PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		
Adresse (voie)	43 RUE CAMILLE DESMOULINS		
Code postal	92130	Ville	ISSY LES MOULINEAUX
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	10
Forme juridique	SCI	Dénomination	73 AVENUE ROBINSON
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 0 8 8 5 7 6 4	% de détention	20
Adresse	N° 41	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	SEVRES 114 GRANDE RUE
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 9 8 1 7 6 6 1	% de détention	20
Adresse	N° 41	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTREUIL PESNON RESISTANCE
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 4 0 2 9 5 6 7	% de détention	20
Adresse	N° 41	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY STEPHENSON 2
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 8 8 6 6 0 2 2	% de détention	20
Adresse	N° 41	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	VARENNES JARCY LE PARC
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 4 4 9 5 0 7 1	% de détention	10
Adresse :	N° 41	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	ANTONY MOUNIE PARC BOURDEAU
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 0 4 2 4 3 8 8	% de détention	10
Adresse :	N° 41	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Voie	LE PLESSIS EDMOND ABOUT
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 1 6 8 6 9 9 3	% de détention	15
Adresse	N° 41	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Voie	LE PRE SAINT GERVAIS
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 2 2 4 2 7 0 5	% de détention	20
Adresse	N° 41	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 5										N° SIRET		8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7													
Dénomination de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS																									
Adresse (voie)		43 RUE CAMILLE DESMOULINS																									
Code postal		92130										Ville		ISSY LES MOULINEAUX													
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :												P5															
Forme juridique		SCI										Dénomination		LE PLESSIS TREVISSE													
N° SIREN (si société établie en France)		8 3 2 2 4 2 3 2 5										% de détention		20													
Adresse		N°		41								Voie		RUE CAMILLE DESMOULINS													
Code postal		92130										Commune		ISSY LES MOULINEAUX										Pays		FRANCE	
Forme juridique		SCCV										Dénomination		VOISINS LE PARC HABITE													
N° SIREN (si société établie en France)		8 8 0 8 3 6 1 5 0										% de détention		5													
Adresse		N°		47								Voie		BOULEVARD DIDEROT													
Code postal		75012										Commune		PARIS										Pays		FRANCE	
Forme juridique												Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention															
Adresse		N°										Voie															
Code postal												Commune												Pays			
Forme juridique												Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention															
Adresse		N°										Voie															
Code postal												Commune												Pays			
Forme juridique												Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention															
Adresse :		N°										Voie															
Code postal												Commune												Pays			
Forme juridique												Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention															
Adresse :		N°										Voie															
Code postal												Commune												Pays			
Forme juridique												Voie															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention															
Adresse		N°										Voie															
Code postal												Commune												Pays			
Forme juridique												Voie															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention															
Adresse		N°										Voie															
Code postal												Commune												Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

révision conseil audit expertise

copie certifiée
conforme
à l'original



PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 rue Camille Desmoulins

92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31/12/2025

Signé par Betty Ramon
Le 28 mai 2026

révision conseil audit expertise

doc Pzn8
tx JvZJY962ZV6q

Société d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre de Paris Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

7 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société A Responsabilité Limitée au capital de 26.800 euros, 411 608 508 Paris RCS

révision conseil audit expertise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre de Paris Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

7 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société A Responsabilité Limitée au capital de 26.800 euros, 411 608 508 Paris RCS

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

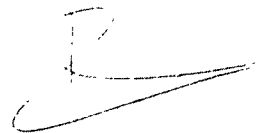
- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 28 Mai 2026.

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, représenté par
Betty RAMON



Bilan actif

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 150,00		2 150,00	2 150,00
Créances rattachées à des participations	35 877,47		35 877,47	379 285,78
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	39,00		39,00	39,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	38 066,47	0,00	38 066,47	381 474,78
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				92 201,00
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	466 409,94		466 409,94	34 970,30
TOTAL ACTIF CIRCULANT	466 409,94	0,00	466 409,94	127 171,30
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	504 476,41	0,00	504 476,41	508 646,08

Bilan passif

	31/12/2025	31/12/2024
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000,00)	5 000,00	5 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	500,00	500,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	695,78	479,97
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	131 218,49	220 215,81
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	137 414,27	226 195,78
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS	0,00	0,00
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	362 950,14	279 720,76
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 599,00	2 729,54
Dettes sociales		
Dettes fiscales	1 513,00	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	367 062,14	282 450,30
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL DU PASSIF	504 476,41	508 646,08

Compte de résultat

	31/12/2025		31/12/2024		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions						
Reprises sur dépr. et prov.						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00		0,00		0,00	
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.						
Variation de stocks (mat. prem.)						
Autres achats et charges externes	4 067,49		3 661,34		406,15	11,09
Impôts, taxes et vers. assimilés						
Salaires						
Cotisations sociales						
Amortissements et provisions						
Valeurs comptables des immo. cédées						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 067,49		3 661,34		406,15	11,09
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 067,49	0,00	-3 661,34	0,00	-406,15	11,09
Opérations en commun	0,00		0,00		0,00	
Produits financiers	207 045,97		288 239,53		-81 193,56	-28,17
Charges financières	31 750,99		27 682,42		4 068,57	14,70
RESULTAT FINANCIER	175 294,98	0,00	260 557,11	0,00	-85 262,13	-32,72
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	171 227,49	0,00	256 895,77	0,00	-85 668,28	-33,35
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			704,96		-704,96	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	-704,96	0,00	704,96	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	40 009,00		35 975,00		4 034,00	11,21
BENEFICE	131 218,49	0,00	220 215,81	0,00	-88 997,32	-40,41
Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Changement de réglementation comptable – application du nouveau Plan Comptable Général

À compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2025, la société PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS applique les dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03, tel que modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers et à l'évolution de la présentation des comptes annuels.

Ces nouveaux textes ont conduit à une adaptation de la structure et de la présentation des états financiers de la société, ainsi qu'à une évolution de la nomenclature de certains comptes.

Les impacts identifiés portent essentiellement sur certains reclassements et changements de présentation, sans effet significatif sur la situation financière et le patrimoine de la société.

révision conseil audit expertise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Société d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre de Paris Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

7 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société A Responsabilité Limitée au capital de 26.800 euros, 411 608 508 Paris RCS

Conventions intervenues depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue depuis la clôture de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS, le 28 Mai 2026.

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, représenté
par *Betty RAMON*



*copie certifiée
conforme
à l'original*

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €

Siège social : 41 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
802 740 290 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 29 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice s'est soldé par un bénéfice de 131.218,49 euros contre un bénéfice de 220.215,81 euros pour l'exercice précédent.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce), nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Pour les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, *Néant*
- Pour les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice. *Néant*

Toutefois, la Société n'étant pas concernée par ces dispositions, nous n'avons pas reproduit de tableaux conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prévisions de la Société indiquent de nouveau un résultat bénéficiaire pour le prochain exercice.

Etant précisé que la Société ne prend plus aucune participation dans des sociétés opérationnelles.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- . le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 euro ;
- . le total des produits d'exploitation s'élève à 0 euro ;
- . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 4.067 euros (contre 3.661 euros au titre de l'exercice précédent) ;

Le résultat d'exploitation ressort à – 4.067 euros (contre – 3.661 euros au titre de l'exercice précédent) ;

Compte tenu d'un résultat financier de 175.295 euros (260.557 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 171.227 euros (contre 256.896 euros au titre de l'exercice précédent).

Après pris en compte du résultat exceptionnel de 0 euro (contre – 705 euros au titre de l'exercice précédent), et d'un impôt sur les sociétés de 40.009 euros (contre 35.975 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 131.218 euros (contre un bénéfice de 220.215,81 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 504.476 euros (contre 508.646 euros pour l'exercice précédent).

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 131.218,49 euros de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau » 18,49 euros

qui sera créditeur de 714,27 euros après affectation

- à titre de dividendes 131.200,00 euros

Soit, un résultat de 131.218,49 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global
2022	580.000 €
2023	158.000 €
2024	220.000 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

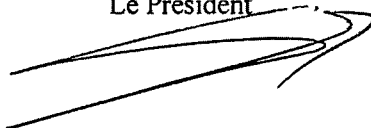
Les mandats de :

REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, 7 rue Ernest Cresson, 75014 PARIS, Commissaire aux comptes titulaire,

Monsieur Jérôme MORIN, 1 rue du Printemps, 75017 PARIS, Commissaire aux comptes suppléant,

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de ne pas renouveler leurs mandats, la société n'ayant pas dépassé deux des trois seuils légaux pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats.

Le Président



PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : 41 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
802 740 290 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EN DATE DU 17 JUIN 2026

copie certifiée
conforme
à l'original

L'an deux mil vingt-six et le dix-sept juin, à quinze heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier en date du 2 juin 2026.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Marc GEDOUX préside la séance en sa qualité de Directeur Général de PIERRE ETOILE, elle-même Présidente de la Société.

La société REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 5.000 actions, sur les 5.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 8 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

NV P

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 131.218,49 euros de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau »	18,49 euros
----------------------------------	-------------

qui sera créateur de 714,27 euros après affectation

- à titre de dividendes	131.200,00 euros
-------------------------	------------------

Soit, un résultat de	131.218,49euros
----------------------	-----------------------

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 26,24 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 18 juin 2026.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6%, soit une taxation globale de 31,4 %.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Handwritten signature

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global
2022	580.000 €
2023	158.000 €
2024	220.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jérôme MORIN, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler dans leurs fonctions.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

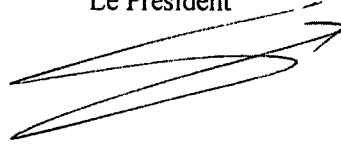
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures.

NV pr

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final upward stroke.